

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Advanced e-Technologies S.A « AeTECH »

Siège social : ZI Ariana, Aéroport - 03, rue des métiers, la Charguia II

La société AeTECH publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 11 Novembre 2025. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Nouredine Ben Arbia (Horwath ACF).

Etats Financiers Consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

BILAN Consolidé Groupe AeTECH (Exprimé en Dinars Tunisien)

Arrêté au 31 décembre

Actifs	Notes	2024	2023	Variation
<u>Actifs Non courants</u>				
Actifs Immobilisés				
Immobilisations incorporelles		453 398	453 398	0
Amt : Immobilisations incorporelles		(448 901)	(446 061)	(2 840)
	1	4 497	7 337	(2 840)
Immobilisations corporelles		2 359 569	2 312 496	47 073
Amt : Immobilisations corporelles		(2 134 915)	(2 067 883)	(67 032)
	1	224 654	244 613	(19 959)
Immobilisations financières		253 466	251 566	1 900
Prov : Immobilisations financières		(237 038)	(237 038)	0
	2	16 428	14 528	1 900
Total des actifs immobilisés		245 579	266 477	(20 899)
Total des actifs non courants		245 579	266 477	(20 899)
<u>Actifs courants</u>				
Stocks		1 151 734	1 177 078	(25 344)
Prov : Stocks		(682 346)	(682 346)	0
	3	469 388	494 733	(25 344)
Clients et comptes rattachés		4 832 122	5 005 234	(173 112)
Prov : Clients et comptes rattachés		(1 914 155)	(1 880 327)	(33 828)
	4	2 917 967	3 124 907	(206 940)
Autres actifs courants		952 951	1 006 466	(53 515)
Prov : Autres actifs courants		(119 959)	(107 752)	(12 207)
	5	832 992	898 714	(65 722)
Liquidités et équivalents de liquidités	6	17 727	195 408	(177 681)
Total des actifs courants		4 238 074	4 713 762	(475 687)
Total des actifs		4 483 653	4 980 239	(496 586)

BILAN Consolidé
Groupe AeTECH
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Arrêté au 31 décembre

Capitaux propres et Passifs	Notes	2024	2023	Variation
<u>Capitaux propres</u>				
Capital social		2 223 334	2 223 334	0
Réserves consolidés		(9 669 433)	(8 188 846)	(1 480 587)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(7 446 099)	(5 965 512)	(1 480 587)
<u>Résultat consolidé</u>		<u>(714 137)</u>	<u>(1 413 801)</u>	<u>699 664</u>
Total des capitaux propres	7	(8 160 236)	(7 379 313)	(780 923)
<u>Passifs</u>				
Passifs non courants				
Provisions pour risques et charges	8	51 821	51 821	0
Emprunts et dettes assimilées	9	103 937	151 831	(47 895)
Autres passifs non courants		50 425	102 001	(51 576)
Total des passifs non courants		206 182	305 653	(99 471)
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	10	2 685 893	3 704 371	(1 018 478)
Autres passifs courants	11	5 211 362	4 839 884	371 478
Concours bancaires et autres passifs financiers	12	4 540 452	3 509 644	1 030 808
Total des passifs courants		12 437 707	12 053 899	383 808
Total des passifs		12 643 889	12 359 552	284 337
Total des capitaux propres et des passifs		4 483 653	4 980 239	(496 586)

Etat de résultat Consolidé
Groupe AeTECH
(Exprimé en Dinars Tunisien)

		Arrêté au 31 décembre		
	Notes	2024	2023	Variation
Produits d'exploitation				
Produits d'exploitation	13	4 588 790	6 233 598	(1 644 808)
Autres produits d'exploitation	14	0	38 181	(38 181)
Total des produits d'exploitation		4 588 790	6 271 779	(1 682 989)
Charges d'exploitation				
Achats consommés	15	2 880 734	4 720 861	(1 840 127)
Charges de personnel	16	985 366	1 204 654	(219 288)
Dotations aux amortissements et aux provisions	17	115 906	200 635	(84 729)
Autres charges d'exploitation	18	920 269	872 257	48 012
Total des charges d'exploitation		4 902 275	6 998 407	(2 096 132)
Résultat d'exploitation		(313 485)	(726 628)	413 143
Charges financières nettes	19	(358 282)	(484 458)	126 176
Produits des placements		0	0	0
Autres gains ordinaires	20	1 490	2 149	(659)
Autres pertes ordinaires	21	(7 152)	(108 795)	101 643
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(677 429)	(1 317 732)	640 303
Impôt sur les sociétés	22	(36 708)	(96 068)	59 361
Résultat des activités ordinaires après impôt		(714 137)	(1 413 801)	699 664
Eléments extraordinaires		0	0	0
Résultat net de l'exercice		(714 137)	(1 413 801)	699 664
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		0	0	0
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		(714 137)	(1 413 801)	699 664

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Groupe AeTECH
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Arrêté au 31 décembre

	Notes	2024	2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net après modifications comptables		(714 137)	(1 413 801)
Ajustements pour :			
Dotations aux Amortissements et provisions		124 135	200 635
Reprises sur Amortissements et provisions		(8 229)	(38 181)
Variation des :			
* Stocks		25 344	(13 181)
* Créances		173 112	962 882
* Autres actifs		53 515	814 701
* Autres passifs non courants		(51 576)	(660 308)
* Fournisseurs et comptes rattachés		(1 018 478)	825 667
* Autres passifs courants		371 478	752 155
* Plus ou moins-value de cession		0	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		(1 044 834)	1 430 569
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Déc. affectés à l'acquisition d'immo. Corp. & incorp.		(47 073)	(139 263)
Enc. Affectés à la cession d'immo. Corp. & incorp.		0	0
Déc. affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		(1 900)	0
Enc. Provenant de la cession d'immobilisations financières		0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(48 973)	(139 263)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant des des emprunts			1 142 927
Décaissements provenant des emprunts		(47 390)	(1 597 003)
Modifications comptables		(66 786)	(53 979)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(114 176)	(508 054)
Variation de trésorerie		(1 207 984)	783 252
Trésorerie au début de l'exercice		(533 016)	(1 316 268)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	23	(1 740 999)	(533 016)

GROUPE SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

I.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Société Advanced e-Technologies sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- Du cadre conceptuel ;
- De la norme comptable générale (NCT 1) ;
- Des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- De la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- De la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

I.2. Principes de consolidation

A- Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Les méthodes de consolidation appliquées pour le groupe Société Advanced e-Technologies sont les suivantes :

2024			
Libellé	% de contrôle	Nature de contrôle	Méthode de contrôle
Advanced -Technologies	100,000%	Société mère	Intégration Globale
Advanced -Services	99,999%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

Etant donné que le seul actionnaire minoritaire du groupe Advanced e-Technologies est déjà actionnaire de la société mère, et que cette action est non significative par rapport au groupe, la société Advanced e-services a été considéré comme détenu à 100% par le groupe.

B- Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par le Groupe Société Advanced e-Technologies et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les états financiers de la Société Mère Advanced e-Technologies et ses filiales sont combinés d'une manière intégrale pour l'établissement des états financiers consolidés du groupe.

L'intégration globale

Consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la Société Advanced e-Technologies et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- Identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

La mise en équivalence :

Les sociétés dans lesquelles, le groupe exerce une influence notable sont intégrées par la méthode de mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont classées parmi les actifs à long terme et présentées au bilan sous une rubrique distincte.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée séparément au niveau de l'état de résultat.

1.3 Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis sur la base des états financiers des sociétés du groupe allant du 01/01/2024 au 31/12/2024.

1.4 Elimination des opérations intra-groupes et des résultats internes

- Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

- Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

1.5 Principes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables suivantes :

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ Convention de l'entité ;
- ✓ Convention de l'unité monétaire ;
- ✓ Convention de la périodicité ;
- ✓ Convention du coût historique ;
- ✓ Convention de la réalisation du revenu ;
- ✓ Convention de rattachement des charges aux produits ;
- ✓ Convention de l'objectivité ;
- ✓ Convention de permanence des méthodes ;
- ✓ Convention de l'information complète ;
- ✓ Convention de prudence ;
- ✓ Convention de l'importance relative ;
- ✓ Convention de prééminence du fond sur la forme.

Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif sont immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'entrée. Ils comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale, d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible ;
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants :

- Logiciels (linéaire)	33%
- Agencements & aménagements (linéaire)	10%
- Équipements de bureau (linéaire)	10-20%
- Matériel informatique	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Frais préliminaires	33,33%

Certaines immobilisations dont la valeur est inférieure à D : 500 sont amorties au taux de 100%.

Emprunts

Le principal des emprunts non remboursés est présenté au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants : Concours bancaires et autres passifs financiers.

Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA. Les TVA, collectées et récupérables, sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'État et les collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

Provision pour Congés payés

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence au salaire brut théorique au 31/12/2024. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "dettes provisionnées pour congés à payer".

II. NOTES DU BILAN

Note 1 : Immobilisations Incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations entre le 01/01/2024 au 31/12/2024 se présente comme suit :

Rubrique	Valeurs brutes		Solde au 31/12/2024	Amortissements		Solde au 31/12/2024	VCN	
	31/12/2023	Acquisition		31/12/2023	Dotations		Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Licences & Logiciels	181 370	0	181 370	(181 370)	0	(181 370)	0	0
Site WEB	16 328	0	16 328	(11 937)	(1 700)	(13 637)	6 092	2 692
Fonds commercial	250 000	0	250 000	(250 000)	0	(250 000)	0	0
Investissements de recherche & de développement	5 700	0	5 700	(2 755)	(1 140)	(3 895)	4 085	1 805
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des immobilisations incorporelles	453 398	0	453 398	(446 061)	(2 840)	(448 901)	10 177	4 497
Agencements, Aménagements et installations	180 981	0	180 981	(138 090)	(10 026)	(148 116)	54 487	32 865
Installation téléphonique	123 756	0	123 756	(114 190)	(3 233)	(117 422)	14 415	6 334
Matériel et outillage	98 179	0	98 179	(96 496)	(434)	(96 930)	2 123	1 249
Matériel de transport	1 146 305	42 850	1 189 155	(957 975)	(51 678)	(1 009 652)	81 733	179 503
Mobilier, Matériels de bureau	149 119	0	149 119	(149 119)	(0)	(149 119)	120	0
Matériel informatique	614 155	4 223	618 378	(612 013)	(1 661)	(613 675)	5 347	4 703
Total des immobilisations corporelles	2 312 496	47 073	2 359 569	(2 067 883)	(67 032)	(2 134 915)	158 224	224 654
Total des immobilisations	2 765 894	47 073	2 812 967	(2 513 944)	(69 872)	(2 583 816)	168 401	229 151

Note 2 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières totalisent à la clôture de l'exercice 2024 un montant net de D : 16 428 contre D : 14 528 à la clôture de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Titres de participation GLOBAL TELECOM NETWORKING	200 000	200 000
Dépôt et cautionnements	53 466	51 566
<u>Total immobilisations financières brutes</u>	<u>253 466</u>	<u>251 566</u>
Prov : Immobilisations financières	(237 038)	(237 038)
<u>Total Immobilisations financières</u>	<u>16 428</u>	<u>14 528</u>

Note 3 : Stocks

Les stocks totalisent au 31 décembre 2024 D : 469 388 contre D : 494 733 à la fin de l'exercice 2023 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Stocks solution	1 145 189	1 170 392
Stocks distribution	6 545	6 686
<u>Total Stocks</u>	<u>1 151 734</u>	<u>1 177 078</u>
Provision des stocks	(682 346)	(682 346)
<u>Total Stocks</u>	<u>469 388</u>	<u>494 733</u>

Note 4 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés totalisent au 31 décembre 2024 de D : 2 917 967 contre D : 3 124 907 à la fin de l'exercice 2023 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Clients ordinaires	1 947 140	2 092 192
Clients douteux	2 107 403	2 065 346
Clients factures à établir	777 579	847 697
Effets à recevoir	0	0
<u>Total clients bruts</u>	<u>4 832 122</u>	<u>5 005 234</u>
Prov : Clients douteux	(1 914 155)	(1 880 327)
<u>Total Clients et comptes rattachés</u>	<u>2 917 967</u>	<u>3 124 907</u>

Note 5 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants totalisent à la clôture de l'exercice 2024 un montant de D : 832 992 contre D : 898 714 à la fin de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Personnel à l'actif	7 368	7 497
Fournisseurs débiteurs	103 313	103 313
Opérations sur achats/ventes de cartes	14 894	0
Etat, impôts et taxes à l'actif	578 775	629 902
Charges constatées d'avance	115 190	126 841
Société du groupe Advanced e-technologies	0	0
Débiteurs divers	132 991	138 493
Produits à recevoir	420	420
<u>Total autres actifs courants bruts</u>	<u>952 951</u>	<u>1 006 466</u>
Provision des autres actifs courants	(119 959)	(107 752)
<u>Total Autres actifs courants</u>	<u>832 992</u>	<u>898 714</u>

Note 6 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 17 727 contre D : 195 408 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Avoirs en banques	5 828	193 228
Caisses	11 899	1 113
Chèques à l'encaissement	0	1 067
<u>Total des liquidités et équivalents bruts</u>	<u>17 727</u>	<u>195 408</u>
Provision pour dép liquidités et équivalents de liquidités	0	0
<u>Total Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>17 727</u>	<u>195 408</u>

Note 7 : Capitaux propres

Les capitaux propres présentent au 31 décembre 2024 un solde négatif de D : 8 160 236 contre un solde négatif de D : 7 379 313 au 31 décembre 2023 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Capital social	2 223 334	2 223 334
Réserves consolidés	(9 669 433)	(8 188 846)
<u>Résultat consolidé</u>	<u>(714 137)</u>	<u>(1 413 801)</u>
<u>Capitaux propres consolidés</u>	<u>(8 160 236)</u>	<u>(7 379 313)</u>

Note 8 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges présentent au 31 décembre 2024 un solde de D : 51 821 s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Provisions pour risques et charges	51 821	51 821
<u>Total Provisions pour risques et charges</u>	<u>51 821</u>	<u>51 821</u>

Note 9 : Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées présentent au 31 décembre 2024 un solde de D : 103 937 contre D : 151 831 au 31 décembre 2023 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Emprunts ZITOUNA	86 171	110 412
Emprunts Leasing	17 765	41 419
<u>Total Emprunts et dettes assimilées</u>	<u>103 937</u>	<u>151 831</u>

Note 10 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés totalisent à la clôture de l'exercice 2022 D : 2 685 893 contre D : 3 704 371 à la fin de l'exercice précédent. Ils se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Fournisseurs d'exploitation	2 254 367	3 068 050
Fournisseurs, effets à payer	0	29 576
Fournisseurs, factures & avoirs non parvenues	431 526	606 745
<u>Total Fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>2 685 893</u>	<u>3 704 371</u>

Note 11 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice 2024 D : 5 211 362 contre D : 4 839 884 à la clôture de l'exercice 2023. Ils se détaillent ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Personnel	324 251	295 302
CNSS et organismes sociaux	1 459 265	1 282 445
Dette échéancier CNSS à moins d'un an	8 074	7 453
Provision pour congés payés	109 784	112 131
Etat, impôts et taxes	855 257	712 579
Dette échéancier fiscal à moins d'un an	572 537	659 274
Charges à payer	635 025	355 450
Produits constatés d'avance	62 206	89 507
Créditeurs divers	207 460	346 433
Compte courant Ecotech	912 199	912 199
Clients, créditeurs	65 304	65 304
Opérations sur achats/ventes de cartes	0	1 807
Total Autres passifs courants	5 211 362	4 839 884

Note 12 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 4 540 452 contre D : 3 911 159 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillant ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Crédits de mobilisation	112 299	116 693
Échéances à moins d'un an sur emprunts	0	137 713
Échéances à moins d'un an sur crédit-bail	47 274	41 625
Échéances impayées sur emprunts	251 645	113 932
Financements en devise	349 536	350 286
Découverts bancaires à rééchelonner BNA	620 971	620 971
Billets de trésorerie	1 400 000	1 400 000
Virements internes	34 658	34 658
Découverts bancaires	1 724 069	693 766
Total Concours bancaires et autres passifs financiers	4 540 452	3 509 644

III. NOTES DE L'ETAT DE RESULTAT**Note 13 : Revenus**

Les revenus totalisent D : 4 588 790 en 2024 contre D : 6 233 598 pour l'exercice 2023 et se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Ventes activité distribution	4 178 651	4 784 234
Ventes activité solution	410 140	1 449 364
Total Produits d'exploitation	4 588 790	6 233 598

Note 14 : Achats consommés

Les achats consommés totalisent D : 2 880 734 en 2024 contre D : 4 720 861 pour l'exercice 2023 et se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Achats non stockés	25 727	49 545
Variations des stocks	25 344	(13 181)
Achats de marchandises	(10 322)	1 147 981
Commission activation de lignes	1 200 275	1 756 142
Frais sur activation de lignes	62 779	275 554
Commission de recharges	1 576 930	1 504 820
Total Achats consommés	2 880 734	4 720 861

Note 15 : Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent D : 985 366 en 2024 contre D : 1 204 654 pour l'exercice 2023 et se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Traitements et salaires	820 901	986 955
Charges sociales	147 580	188 085
Autres charges de personnel	0	465
Congés payés	16 884	29 149
Total Charges de personnel	985 366	1 204 654

Note 16 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent D : 115 906 en 2024 contre D : 200 635 pour l'exercice 2023 et se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorp	2 840	2 840
Dotations aux amortissements des immobilisations corp	67 032	52 875
Dotations aux provisions des stocks	0	42 753
Dotations aux provisions des actifs courants	0	11 465
Dotations aux provisions des créances	46 035	90 702
Total Dotations aux amortissements et aux provisions	115 906	200 635

Note 17 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent D : 920 269 en 2024 contre D : 872 257 pour l'exercice 2023 et se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Services extérieurs	440 775	297 046
Autres services extérieurs	412 416	492 723
Impôts et taxes	67 078	82 488
Total Autres charges d'exploitation	920 269	872 257

- Les services extérieurs totalisent D : 440 775 au 31 décembre 2024 contre D : 297 046 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Charges locatives et de copropriétés	273 996	159 302
Entretiens et réparations	71 063	63 457
Assurances	60 425	50 473
Frais de formation	1 600	1 600
Sous-traitance	289	2 192
Divers services extérieurs	33 401	20 021
Total Services extérieurs	440 775	297 046

- Les autres services extérieurs totalisent D : 412 416 au 31 décembre 2024 contre D : 492 723 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Honoraires	63 646	67 147
Publicité	21 973	34 748
Transports et déplacements	110 867	154 322
Voyages, missions et réceptions	8 614	19 575
Frais de PTT	20 916	23 374
Services bancaires	35 150	38 557
Autres rémunérations	125 000	125 000
Jetons de présence	26 250	30 000
Total Autres services extérieurs	412 416	492 723

- Les impôts et taxes totalisent D : 67 078 au 31 décembre 2024 contre D : 82 488 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
TFP	15 686	19 706
FOPROLOS	7 843	9 853
TCL	15 208	13 024
Taxe de circulation	8 582	6 574
Autres droits et taxes	19 760	33 333
Total Impôts et taxes	67 078	82 488

Note 18 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent au 31 décembre 2024 D : 358 282 contre D : 484 458 à la fin de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Charge d'intérêts	343 527	380 742
Pénalité de retard	11 039	106 916
Pertes de change	3 717	(3 199)
Total Charges financières nettes	358 282	484 458

Note 19 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent au 31 décembre 2024 D : 1 490 contre D : 2 149 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Gains sur éléments non récurrents	1 490	2 149
Total Autres gains ordinaires	1 264	2 149

Note 20 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent D : 7 152 à la fin de 2024 contre D : 108 795 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Autres pertes sur éléments exceptionnels	7 152	108 795
Total Autres pertes ordinaires	7 130	108 795

Note 21 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés totalise D : 36 708 à la fin de 2024 contre D : 96 068 à la clôture de l'exercice précédent :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Impôt sur les sociétés	36 708	96 068
Total Impôt sur les sociétés	36 708	96 068

Note 22 : Trésorerie

Au 31 décembre 2024, la trésorerie totalise un solde négatif de D : 1 740 999 contre un solde négatif de D : 533 016 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Valeurs à l'encaissement	0	1 067
Banques créditrices	5 828	193 228
Caisses	11 899	1 113
Virements internes	(34 658)	(34 658)
Banques débitrices	(1 724 069)	(693 766)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(1 740 999)	(533 016)

Note 23 : Résultat par action

<i>Libellé</i>	<i>2024</i>	<i>2023</i>
Résultat d'exploitation en DT	(313 485)	(726 628)
Résultat avant impôt	(677 429)	(1 317 732)
Résultat Net	(714 137)	(1 413 801)
Capital social	2 223 334	2 223 334
Valeur nominale en DT	1,000	1,000
<i>Résultat d'exploitation par action en DT</i>	<i>(0,141)</i>	<i>(0,327)</i>
<i>Résultat avant impôt par action</i>	<i>(0,305)</i>	<i>(0,593)</i>
<i>Résultat Net par action en DT</i>	<i>(0,321)</i>	<i>(0,636)</i>

Note 24 : Engagements Hors Bilan**Société Advanced e-Technologies**

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeant et associé
1- Engagements donnés			
a) Garanties personnelles			
* Cautionnement et aval	560 000 DT	Amen Bank	Mr Zoubeir Chaïeb
* Caution solidaire et personnel	1 220 000 DT	STB	Mr Zoubeir Chaïeb
* Autres garanties	0 DT		
b) Garanties réelles			
* Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériel de la société AeTECH sis à la ZI Ariana Aéroport, la Charguia II, 03 rue des métiers	1 727 068 DT	STB	
* Hypothèque en rang utile sur la totalité de sa propriété sise à Megrine d'une superficie de 994m2 objet du titre foncier N°11965 Ben Arous.	1 727 068 DT	STB	Mr Zoubeir Chaïeb
* Hypothèque en rang utile sur la totalité de sa propriété sise à l'Ariana d'une superficie de 472m2 objet du titre foncier N°6251 Ariana	1 727 068 DT	STB	Mr Zoubeir Chaïeb
c) Effets escomptés et non échus	0 DT		
d) Créances à l'exportation mobilisées	0 DT		
e) Abandon de créances	0 DT		
B- Engagements reçus			
a) Garanties personnelles			
* Cautionnement	19 112 DT 59 000 DT 6 247 DT 18 262 DT 29 042 DT 83 039 DT 62 903 DT 7 242 DT 3 135 DT 1 115 DT	STB T. TELECOM OACA AISA TUNIS RE PRESIDENCE UTSS MIN. SANTE STEG MIN. INTERIEU	
* Aval			
* Autres garanties			
b) Garanties réelles			
* Nantissement	0 DT		
* Hypothèque	0 DT		
c) Effets escomptés et non échus	0 DT		
d) Créances à l'exportation mobilisées	0 DT		
e) Abandon de créances	0 DT		

Note 25 : Continuité d'exploitation de la société Advanced e-Technologies

26.1 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les passifs de la société Advanced e-Technologies excèdent de 4.936.575 DT le total de ses actifs.

La société Advanced e-Technologies SA a mis en place un plan de restructuration financière et opérationnelle afin de remédier à cette situation. Ce plan a été soumis et approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2022.

Le plan en question a été entamé par l'apport en capital de l'activité distribution à la filiale Advanced e-Services, ce qui a généré une plus-value d'un montant de 3.751.000 DT en 2022.

Le plan de restructuration a été modifié lors du conseil d'administration du 05 novembre 2024 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2024.

26.2 A la suite des pertes cumulées de la société Advanced e-Technologies, ses états financiers font apparaître des fonds propres inférieurs à la moitié de son capital social.

Conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de se prononcer sur la continuité d'exploitation de la société. L'assemblée générale extraordinaire, réunie dans les délais, a décidé de reporter la décision relative à la continuité d'exploitation.

L'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2024 a décidé la continuité d'exploitation de la société sous la lumière du plan de restructuration qui a été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2022 et modifié par le conseil d'administration du 05 novembre 2024.

Le conseil d'administration du 03 septembre 2025 n'a pas convoqué d'assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur la continuité d'exploitation de la société. La société Advanced e-Technologies devra la convoquer dans un délai de 4 mois à partir de l'approbation des comptes de l'exercice 2024.

Note 27 : Contrôle fiscal

La société a fait l'objet d'une vérification approfondie à partir du 08/08/2024 au titre de l'impôt sur la société, les acomptes provisionnels, la taxe sur la valeur ajoutée, la retenue à la source, la Taxe à la Formation Professionnelle, le Fonds de Promotion du Logement pour les Salaries, la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel, le droit de timbre et la contribution sociale de solidarité pour les périodes 2020, 2021, 2022 et 2023.

La société a reçu une 1ère notification à la date du 24 décembre 2024 qui comporte un redressement d'un montant de 907 023 DT en principal et intérêts ainsi que : la fixation des reports déficitaires au 31/12/2023 à 239 854 DT, la fixation du report d'impôt sur les sociétés à 280 570 DT. La société s'est opposée à cette 1ère notification à la date du 6 février 2025.

La société a reçu une 2ème notification à la date du 28 avril 2025 qui comporte le maintien de quelques chefs de redressement ainsi que l'acceptation de l'opposition de la société sur quelques autres points.

La société s'est opposée aux chefs de redressement restants de la 2ème notification à la date du 12 mai 2025.

La société n'a pas constaté de provision concernant ce contrôle fiscal.

Note 26 : Evénements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers ont été arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 03 septembre 2025. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

GROUPE SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES

Rapports du commissaire aux comptes Etats financiers consolidés Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

/)/esdames et /)/essieurs les actionnaires du Groupe Advanced e-Technologies,

I. Rapport sur les états financiers consolidés

I.1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 10 juin 2022, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du Groupe Société « Advanced e-Technologies » (le « groupe »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers consolidés font ressortir un total bilan de 4 483 653 DT et des capitaux propres négatifs de (8 160 236) DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (714 137) DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe Société « Advanced e-Technologies » au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

I.2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

À l'issue des travaux de la société Advanced e-Technologies, nous devons émettre les réserves suivantes :

- La société Advanced e-Technologies ne nous a pas communiqué les justificatifs d'envois des lettres de circularisation des tiers de la société Aetech et nous n'avons pas reçu des réponses de nos demandes d'informations adressées aux banques et aux avocats de la société. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.
- Au 31 décembre 2024, nous avons constaté une insuffisance concernant le passif des dettes fiscales de la société Advanced e-Technologies pour un montant total de 712 758 DT qui sont déjà inscrites chez la recette des finances à la fin de l'exercice 2023. Ce montant ne tient pas compte des intérêts en plus à rajouter sur l'exercice 2024.
- Au 31 décembre 2024, nous avons constaté un risque de pénalité de retard, non comptabilisé chez la société Advanced e-Technologies, sur le paiement des dettes de la société auprès de la caisse nationale de sécurité sociale pour un montant s'élevant à 480 000 DT.
- Les immobilisations de la société Advanced e-Technologies n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique à la date de clôture de l'exercice. Cette situation en plus d'être contraire aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 relative au système comptable des entreprises, elle ne permet pas de vérifier l'assertion relative à l'existence des immobilisations

1.1.3. Paragraphes d'observations

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 27 des états financiers qui indique que la société a fait l'objet d'une vérification approfondie à partir du 08/08/2024 au titre de l'impôt sur la société, les acomptes provisionnels, la taxe sur la valeur ajoutée, la retenue à la source, la Taxe à la Formation Professionnelle, le Fonds de Promotion du Logement pour les Salaries, la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel, le droit de timbre et la contribution sociale de solidarité pour les périodes 2020, 2021, 2022 et 2023.

La société a reçu une 1^{ère} notification à la date du 24 décembre 2024 qui comporte un redressement d'un montant de 907 023 DT en principal et intérêts ainsi que : la fixation des reports déficitaires au 31/12/2023 à 239 854 DT, la fixation du report d'impôt sur les sociétés à 280 570 DT.

La société s'est opposée à cette 1^{ère} notification à la date du 6 février 2025.

La société a reçu une 2^{ème} notification à la date du 28 avril 2025 qui comporte le maintien de quelques chefs de redressement ainsi que l'acceptation de l'opposition de la société sur quelques autres points.

La société s'est opposée aux chefs de redressement restants de la 2^{ème} notification à la date du 12 mai 2025.

La société n'a pas constaté de provision concernant ce contrôle fiscal.

Nous ne pouvons pas estimer d'une manière fiable l'issue finale de ce contrôle fiscal.

1.3. Observations sur l'incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 26.1 qui indique que pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les passifs de la société Advanced e-Technologies excèdent de 4 936 575 DT le total de ses actifs. La société « Advanced e-Technologies SA » a engagé un plan de restructuration financière et

opérationnelle afin de remédier à cette situation. Ce plan a été soumis et approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2022.

Le plan en question a été entamé par l'apport en capital de l'activité distribution à la filiale Advanced e-Services, ce qui a généré une plus-value d'un montant de 3 751 000 DT.

Le plan de restructuration a été modifié lors du conseil d'administration du 05 novembre 2024 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2024.

- Nous attirons l'attention sur la note 26.2 qui indique que à la suite des pertes cumulées de la société Advanced e-Technologies, comme indiqué dans le point « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation », les états financiers font apparaître des fonds propres inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de se prononcer sur la continuité d'exploitation de la société. L'assemblée générale extraordinaire, réunie dans les délais, a décidé de reporter la décision relative à la continuité d'exploitation.

L'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2024 a décidé la continuité d'exploitation de la société sous la lumière du plan de restructuration qui a été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2022 et modifié par le conseil d'administration du 05 novembre 2024.

Le conseil d'administration du 03 septembre 2025 n'a pas convoqué d'assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur la continuité d'exploitation de la société. La société Advanced e-Technologies devra la convoquer dans un délai de 4 mois à partir de l'approbation des comptes de l'exercice 2024.

1.4. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé d'audit à communiquer dans notre rapport.

1.5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers Consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la

connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

1.6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers Consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers Consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers Consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

1.7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers Consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers Consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers Consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

II.1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe Société Advanced e-Technologies. À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans les systèmes de contrôle interne du Groupe Société Advanced e-Technologies susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

II.2. Conformité à l'article 38 du règlement général de la bourse

L'article 38 du règlement général de la bourse prévoit que chaque conseil d'administration d'une société doit avoir au moins deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les actionnaires minoritaires. A la date de notre rapport, le conseil d'administration de la société Advanced e-technologies ne comporte qu'un seul administrateur indépendant malgré les appels à candidatures émis et prolongés par la société.

Tunis, le 14 octobre 2025

**Le commissaire aux comptes
Horwath ACF**

Noureddine BEN ARBIA